

Monsieur l'Orateur, le Canada devrait être plus respectueux à l'égard de ces personnes au moment de leur retraite et leur assurer une existence heureuse, surtout si elles ont contribué à un régime de pensions comme celui de la Fonction publique.

A mon avis, quant aux légères augmentations qu'on propose dans le bill, on doit les accepter, et je suis convaincu que mes collègues du Crédit social, comme moi, voteront en faveur de ce bill, au stade de la deuxième lecture.

Il m'a semblé, en écoutant la première ronde de discours, que les autres partis étaient d'accord sur ce qui était proposé; on espère toujours plus évidemment, mais au moins, on a l'assurance que les fonctionnaires à leur retraite obtiendront un peu plus qu'ils ont obtenu auparavant.

Cet exemple devrait être suivi à d'autres paliers de gouvernement; je pense, par exemple, à la loi sur les accidents de travail. Dans certaines provinces, on a encore oublié d'indexer les paiements de compensation sur le coût de la vie. Il se trouve encore des personnes qui ont obtenu complète compensation depuis de nombreuses années et qui reçoivent encore les mêmes montants qu'elles obtinrent dès la survenance de leur accident. Ces sommes ne suffisent plus aujourd'hui et je pense que l'exemple qu'on donne par ce bill devrait inciter tous les gouvernements à quelque palier que ce soit à suivre le même exemple.

● (1420)

[Traduction]

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le président du Conseil du Trésor (M. Drury) du discours très bref et succinct qu'il a prononcé en présentant ce que j'estime être une mesure législative extrêmement importante pour tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont servi leur pays dans la fonction publique. Je suis heureux de constater qu'il n'a pas loué à l'excès les mérites de son prédécesseur ou les siens, comme l'a fait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) récemment. Son attitude à cet égard est peut-être attribuable au fait qu'en ce qui concerne la fonction publique le président du Conseil du Trésor n'a vraiment pas grand chose dont il puisse se vanter. C'est peut-être la raison de la brièveté de son discours et de sa modestie.

Le gouvernement refuse de s'attribuer l'entier mérite de l'examen actuel de cette mesure. Certes, ce sont les ministres qui l'ont rédigée; néanmoins, si l'on considère l'histoire des mesures intéressant la Fonction publique, on constate que c'est à force de se faire bousculer, harceler et injurier que le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont finalement accédé, au cours des années, aux demandes justifiées des associations de fonctionnaires et de leurs dirigeants, des fonctionnaires retraités et de ceux qui nous ont notamment écrit, au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et à moi-même. Je le répète, le gouvernement a finalement capitulé et bel et bien reconnu le bien-fondé de l'attitude que mon parti et le même NPD ont adoptée à cet égard.

Ce qu'il y a de honteux dans cette mesure, c'est que le motif qui l'inspire ne vise pas essentiellement à protéger le fonctionnaire. Loin de là. Le gouvernement n'a pas tenté d'épargner des difficultés au fonctionnaire retraité. Il n'a fait, comme il le fait depuis quelques jours, que s'épargner lui-même. C'est là sa principale préoccupation. Les membres de notre parti, les associations d'employés et d'autres personnes intéressées exhortaient depuis longtemps le

Prestations de retraite supplémentaires

gouvernement à augmenter les pensions d'un grand nombre de gens qui ont bien servi le pays, mais le gouvernement a attendu pour agir qu'une crise nous menace. A propos de motivation, le gouvernement ne pourrait prétendre à des sentiments de compassion et d'humanité. Pareils sentiments n'ont pas dicté son attitude sur les questions intéressant la Fonction publique.

Ce matin, pendant la période des questions, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor pourquoi les modifications à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique annoncées dans le discours du trône le 4 janvier 1973 n'avaient pas encore été présentées malgré les pressions de ma part et de celle de mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre. Pourquoi ce retard? Pourquoi avons-nous débattu pendant tant de jours la question de la peine capitale quand il y avait tant de choses à faire, surtout pour les fonctionnaires? Je ne me souviens pas exactement des paroles qu'il a employées, mais sa réponse habituelle a été: «En temps utile, ces choses seront présentées.»

M. Reilly: Quand les temps seront révolus.

M. Baker: Ou quand les temps seront révolus, comme dit mon honorable ami d'Ottawa-Ouest (M. Reilly). De plus, j'ai lu dans le *Journal d'Ottawa* d'hier que l'Alliance de la Fonction publique du Canada représentant 40,000 de ses membres a dû rompre ses négociations avec le Conseil du Trésor sur diverses questions, la plus importante étant la rémunération du fonctionnaire. D'après la presse, la dernière offre du Conseil du Trésor est une augmentation de 3 p. 100 cette année, et de 2 p. 100, je crois, l'an prochain. Cela n'a pas de sens, monsieur l'Orateur, et pareille attitude casse les reins des négociations collectives libres au pays. Cette offre ne comble même pas la hausse du coût de la vie qui atteint actuellement le taux annuel de 8 p. 100. Le gouvernement devrait savoir qu'il doit traiter ses fonctionnaires convenablement. C'est pourquoi j'estime qu'il n'a pas le droit de s'enorgueillir de la présente mesure qui lui est arrachée, en dépit de ses jérémiades et de son regimbement, en un moment de crise dont, dans une large mesure, il est surtout responsable.

● (1430)

Je tiens à dire au président du Conseil du Trésor que mon parti approuve les propositions contenues dans la mesure qu'il nous présente. Il le sait sûrement, comme aussi que cette mesure s'est fait attendre bien trop longtemps. Dans le temps que le gouvernement a mis à la présenter, les fonctionnaires retraités ont vu leur pouvoir d'achat fondre, et nombre d'entre eux ont vu leur situation se détériorer au point où ils en sont découragés. J'ai reçu bien des lettres de fonctionnaires à leur retraite qui avaient espéré une sécurité raisonnable mais dont les espoirs sont minés de mois en mois.

J'espère que le bill n'arrive pas trop tard, qu'il n'offre pas trop peu pour rectifier la situation, surtout celle des retraités âgés. J'espère aussi que ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre a déclaré, dans sa prévoyance digne d'éloges, sur la rétroactivité fera la différence qui leur permettra de vivre jusqu'à la fin de leurs jours dans une paix et une sécurité raisonnables.

Monsieur l'Orateur, je dois féliciter le ministre d'avoir enfin pris l'initiative et de n'avoir pas attendu que le Régime de pensions du Canada soit modifié. De concert avec le député de Hillsborough (M. Macquarrie), je crois que nous convenons tous que le Régime devrait être modifié sans tarder. Rien n'empêche, en effet, d'insérer une disposition dans le projet de loi prévoyant le rajustement